

Communiqué de presse

Berne, le 8 décembre 2011

Loi sur la prévention: l'usam et l'AEPM se félicitent de la décision du Conseil des Etats

L'Union suisse des arts et métiers usam et l'Alliance des milieux économiques pour une prévention modérée AEPM se félicitent que le Conseil des Etats ait décidé de ne pas entrer en matière sur la loi sur la prévention. Cette loi inutile et ses nouvelles prescriptions ne feraient que gonfler l'administration et engendrer un surcroît de coûts.

La balle est donc à nouveau dans le camp du Conseil national. L'usam – plus grande organisation faîtière de l'économie – et l'AEPM – qui réunit plus de vingt organisations économiques faîtières et de branche – appellent d'ores et déjà la Chambre du peuple à suivre la décision du Conseil des Etats. Elle épargnerait ainsi, tant à l'économie qu'à la population, l'introduction d'une nouvelle loi superflue, synonyme de charges administratives et financières supplémentaires.

Renseignements complémentaires

Hans-Ulrich Bigler, directeur usam, tél. 031 380 14 20, mobile 079 285 47 09

Rudolf Horber, secrétaire général AEPM, tél. 031 380 14 34, mobile 078 813 65 85

Numéro 1 des PME suisses: organisation faîtière des petites et moyennes entreprises, l'usam représente 280 associations et quelque 300 000 PME